

Rapport du mandataire de [NOM COLLECTIVITE] au sein de la SPL ALEC AIN Exercice 2023

Rappel du contexte

Conformément à l'article L. 1524-5 du code général des collectivités territoriales, les représentants au conseil d'administration ou à l'assemblée spéciale mandataires d'une collectivité dans une entreprise publique locale doivent produire un rapport annuel auprès de leur assemblée délibérante, dont le contenu a été précisé par la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS » et par le décret n°2022-1406 du 4 novembre 2022 relatif au contenu du rapport du mandataire.

Les représentants au conseil d'administration ou à l'assemblée spéciale de la collectivité, nommés le [DATE DE NOMINATION PAR LA COLLECTIVITE], présentent un rapport écrit devant le conseil de [NOM COLLECTIVITE ET DATE]

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- De renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus.
- Pour les représentants nommés au sein du conseil d'administration ou de l'assemblée spéciale, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat.
- De renforcer le contrôle analogue vis-à-vis de la SPL ALEC AIN, tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.
- De s'assurer que la SPL ALEC AIN agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la collectivité.

Dans le respect de ces dispositions, le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

1. Fiche récapitulative

Informations générales	
Dénomination de la société	Agence Locale de l'Énergie et du Climat de l'Ain – SPL ALEC AIN
Siège social	102 bd Herriot 01000 BOURG-EN-BRESSE
Adresse administrative	102 bd Edouard Herriot - CS 88405 - 01008 Bourg-en-Bresse Cedex
Date de création	Créée le 4 octobre 2021 Immatriculée le 27 octobre 2021
Secteur d'activité/métier	Ingénierie publique énergie, climat, transition énergétique
Objet social	<p>La Société a pour objet de déterminer, de planifier et de mettre en œuvre, pour le compte exclusif de ses actionnaires, sur leur territoire et dans le cadre de leurs compétences, une politique territoriale de maîtrise de l'énergie axée sur la sobriété et l'efficacité énergétique, l'utilisation rationnelle de l'énergie et le développement des énergies renouvelables.</p> <p>Cette politique de transition énergétique pour faire face au changement climatique, vise également à préserver l'eau, les ressources naturelles et la qualité de l'air.</p> <p>La Société exerce son activité exclusivement sur le territoire du département de l'Ain au travers d'actions de sensibilisation, de conseil, d'études et de formation.</p> <p>La Société intervient sur les thèmes suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • L'efficacité énergétique • L'utilisation rationnelle des ressources • Les énergies renouvelables • La lutte contre le dérèglement climatique • La qualité de l'air • La protection des ressources naturelles et de l'environnement • La consommation responsable <p>La Société est l'opératrice privilégiée des politiques publiques portées par ses Actionnaires en matière de transition énergétique des territoires dont le SPPEH - Service Public de la Performance Énergétique de l'Habitat.</p>
Président	Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain représentée par Monsieur Daniel FABRE
Directrice générale	Madame Marie MOISSENET
Commissaire aux comptes et date de nomination	Monsieur Pascal TONNARD – Cabinet AINDEX 4 octobre 2021
Nombre de salariés (Moyenne 2023)	34,58 salariés représentant 30,64 ETP

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20241126-24C35-DE
Date de réception préfecture : 29/11/2024

2. Activités, actualités, situation financière et évolution actionnariale

2.1 Activités de la SPL ALEC AIN

L'objet social de la SPL ALEC AIN est de contribuer à la mise en œuvre des politiques climatiques et de transition énergétique adoptées par ses collectivités actionnaires.

La SPL ALEC AIN assure des actions de sensibilisation, de conseil et d'accompagnement dans 4 domaines principaux : l'énergie, le bâtiment, la mobilité et l'économie circulaire.

Les usagers des services sont les habitants, les professionnels et les collectivités de l'Ain.

La mission première de la SPL ALEC AIN est d'assurer le SPPEH - Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat pour le compte des 14 EPCI de l'Ain. Concrètement, la SPL ALEC AIN :

- Renseigne les usagers sur les types de travaux de rénovation et les aides financières.
- Propose un accompagnement personnalisé aux propriétaires de logement individuel ou collectif et aux locaux d'activité petit tertiaire privé.
- Met en relation avec les artisans référencés par les collectivités.
- Facilite le passage à l'acte des propriétaires de maisons individuelles, copropriétés ou petit tertiaire privé en se positionnant en tant que tiers de confiance.

2023 constitue la 3^{ème} et dernière année d'animation du SPPEH conformément à l'Appel à Manifestation d'Intérêt auquel avait répondu les 14 EPCI de l'Ain via une candidature portée par le Département de l'Ain.

Malgré une baisse de la demande des usagers en 2023, le nombre de conseils délivrés et de rénovations accompagnées place l'Ain dans les 10 meilleurs de France. En 3 ans, le volume de conseils délivrés est de 32 000 et les travaux générés sont estimés à 177 millions d'euros.

Parmi ses autres missions, la SPL ALEC AIN :

- Assure un guichet d'information pour les professionnels et les entreprises sur les questions d'eau, d'énergie, la réglementation (décret éco-énergie tertiaire), les énergies renouvelables, les aides financières. Après analyse de chaque demande, elle oriente les porteurs de projets vers les organismes concernés (chambres consulaires, services de l'Etat, financeurs, SEM LEA, ...)
- Accompagne les collectivités dans la maîtrise de leurs consommations d'eau et d'énergie de leur patrimoine au travers de la mission « économe de flux ». La SPL ALEC AIN accompagne également les collectivités qui portent les programmes « Petites villes de demain ». Elle travaille en collaboration étroite avec l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain pour apporter un accompagnement complet intégrant un volet énergie climat. Enfin, la SPL ALEC AIN expérimente une méthodologie d'accompagnement des petites collectivités via le programme européen BAPAURA.
- Appuie la mise en œuvre des politiques énergie climat du PCAET – Plan Climat Air Energie Territorial des collectivités actionnaires en proposant des actions concrètes.
- Déploie un programme d'accompagnement des établissements médicaux sociaux de l'Ain à la maîtrise de leurs consommations d'énergie.
- Accompagne les publics en situation de précarité énergétique occupant un logement du parc public et repérés par les services sociaux des collectivités.
- Réalise des animations scolaires auprès des jeunes publics au travers de programmes « Watty

001-257401620-20241126-24C35-DE
Date de réception préfecture : 29/11/2024

à l'école » ou en direction des collégiens dans le cadre de la politique du Département de l'Ain sur l'énergie, la qualité de l'air, le gaspillage alimentaire.

- Anime le challenge mobilité porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes et le réseau des relais mobilité du Département de l'Ain.
- Réalise différentes actions de sensibilisation au travers de stand, visites, formation (fresque du climat) et communique pour diffuser les bonnes pratiques.

L'exercice 2023 constitue le 2^{er} exercice de la SPL ALEC AIN.

La SPL a contractualisé 39 contrats avec les EPCI actionnaires et le Département de l'Ain.

Elle a contractualisé 16 contrats avec des acteurs tiers à la demande des collectivités actionnaires pour mobiliser des financements complémentaires qui viennent co-financer les commandes des actionnaires : Etat via le programme SARE-Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique, Région Auvergne Rhône Alpes, programmes CEE-Certificats d'Economie d'Energie, Europe, énergéticiens.

Le détail des activités réalisées en 2023 regroupées par contrat, avec leur niveau de réalisation au 31 décembre 2023, figure dans le rapport de gestion, en annexe à cette délibération.

La deuxième année d'activité de la Société a été marquée par une baisse des demandes de conseil et d'accompagnement auprès du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat, s'inscrivant dans une baisse nationale de l'ordre de 30%.

Au cours de l'exercice 2023, la SPL a poursuivi le développement de nouvelles activités pour ses collectivités actionnaires avec :

- Le service économe de flux pour deux nouveaux EPCI
- La participation, aux côtés du CEREMA, à l'animation du séminaire des cadres du Département de l'Ain en septembre ayant pour thème la transition écologique.
- L'animation de l'action mobilité solidaire pour les publics éloignés des solutions de mobilité en lien avec le Département de l'Ain.
- La réalisation de l'étude de gisement et la rédaction du dossier de candidature du futur Contrat de Chaleur renouvelable financé par l'ADEME et porté par le Département de l'Ain. L'étude de préfiguration menée par la SPL a permis de construire la candidature départementale avec 36 projets recensés de 22 MWh à 10 438 MWh, pour un total de 54.88GWh de chaleur renouvelable, de type chaudière biomasse, géothermie ou encore solaire thermique.

Les perspectives de développement

Le plan d'affaires prévisionnel pour l'exercice 2024 reste supérieur à 2 millions d'euros malgré l'arrêt du contrat d'animation du Service Public de Rénovation de l'Habitat de Grand Bourg Agglomération au 1^{er} janvier 2024.

Concernant le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat - SPRH, des incertitudes demeurent notamment sur la massification souhaitée qui sera difficile à atteindre au regard de la complexité des aides financières et du coût pour l'utilisateur ayant obligation de recourir à l'accompagnement « Mon Accompagnateur Renov ».

L'année 2024 sera une année de transition en vue de la signature au 1^{er} janvier 2025 d'une nouvelle convention entre les collectivités et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat – ANAH.

Concernant les autres activités, la SPL :

- Poursuivra le déploiement de la mission économe de flux en lien avec le SIEA

avec le SIEA en préfecture
001-257401620-20241126-24C35-DE
Date de réception préfecture : 29/11/2024

- Poursuivra l'animation des programmes d'actions financés par les certificats d'économie d'énergie notamment le programme Watty à l'école et le programme Conseiller en Transition Energétique et Ecologique en Santé – CTEES.
- Commencera l'animation des Contrats de Chaleur renouvelable - CCr portés par le Département de l'Ain et par le Pôle Métropolitain du Genevois Français.

La SPL continuera à jouer son rôle de repérage d'opportunités de financement des politiques publiques de ses collectivités actionnaires et construire les candidatures à différents dispositifs nationaux.

En vue de promouvoir ses activités, la Société envisage la création d'un catalogue d'offre de service en vue de faire connaître l'ensemble des actions possibles auprès de ses actionnaires.

2.2 Situation financière de la SPL ALEC AIN

Les principaux indicateurs des 3 premiers exercices sont présentés ci-après :

	2021 (Année partielle sans activité)	2022	2023
Capital social	364 200	364 200	364 200
Chiffre d'affaires	0	2 441 953	2 198 956
Total produits exploitation	0	2 467 409	2 563 505
Coûts salariaux	0	1 517 053	1 662 513
Nombre de salariés	0	33	35
Total charges d'exploitation	22 633	2 426 100	2 306 940
Résultat d'exploitation	- 22 633	+ 41 309	+ 256 565
Résultat net	-22 633	+ 35 068	+ 363 720
Trésorerie nette	364 148	304 395	412 296
Capitaux propres	341 567	376 635	743 738
Endettement financier	0	0	32 639

La situation financière de la SPL est saine.

Les deux exercices d'activité de la SPL ALEC AIN ont permis de démontrer la pertinence de la mutualisation entre EPCI. Le niveau de satisfaction des actionnaires est élevé.

La trésorerie de la SPL est de 412 296.28 Euros au 31 décembre 2023. La trésorerie a permis à la SPL d'honorer ses paiements en 2023 sans avoir recours à du financement bancaire.

La Société n'a pas contracté d'emprunt au cours de l'exercice 2023.

Un outil de pilotage économique est développé afin d'affiner la trajectoire économique de la Société pour les trois prochaines années.

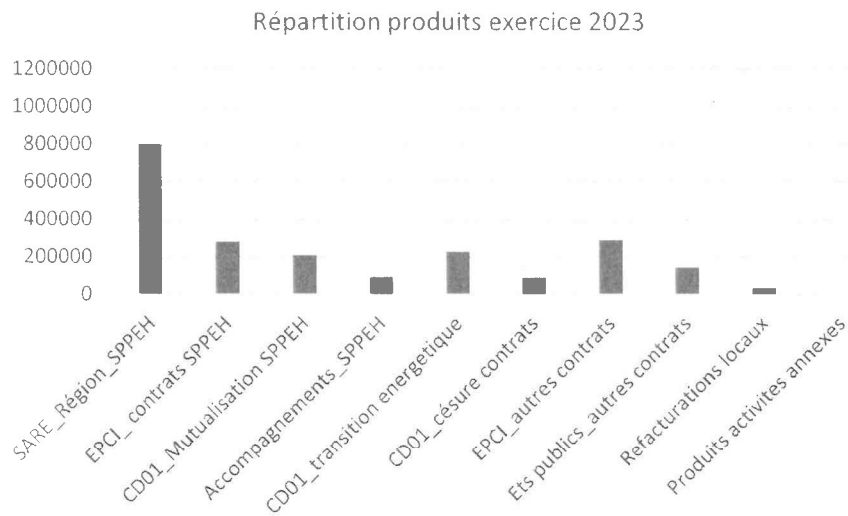
L'activité de la SPL n'est pas assujettie à la TVA. Une demande de rescrit fiscal a été formulée par la Société conjointement avec FLAME, la Fédération nationale des ALEC auprès de la Direction de la Législation Fiscale. La demande est toujours en attente de la réponse de la Direction de la Législation Fiscale.

La SPL a hérité fin 2023 du boni de liquidation de l'association ALEC 01 conformément aux dispositions votées en Assemblée Générale Extraordinaire de dissolution.

Accusé de réception en préfecture
00125740162024112814035-06
Date de réception préfecture : 29/11/2024

2023. Ces produits exceptionnels sont de 227 921 €.

Chiffre d'affaires par activité



2.3 Evolution de l'actionariat et autres modifications statutaires

Il n'y a pas eu d'évolution de l'actionariat au cours de l'exercice 2023 : pas de cession d'action ni de modification du capital social.

3. Relations contractuelles et financières avec la collectivité actionnaire

3.1 Contrats en cours avec la collectivité actionnaire

Au cours de l'exercice 2023, la / le [NOM COLLECTIVITE] n'a conclu aucun contrat avec la SPL ALEC AIN.

Ou

Au cours de l'exercice 2023, la / le [NOM COLLECTIVITE] a conclu [Nombre] contrats avec la SPL ALEC AIN :

Liste des contrats en cours avec la collectivité actionnaire : sujet, montant, date d'échéance

3.2 Garanties d'emprunts et avance en compte courant de la collectivité

Il n'a été accordé aucune garantie d'emprunt et aucune avance sur compte courant d'associé par la / le [NOM COLLECTIVITE]

3.3 Dividendes distribués aux actionnaires dont la collectivité

La SPL ALEC AIN n'a procédé à aucune distribution de dividendes.

4. Contrôle et gestion des risques

4.1 Principaux risques et incertitudes

L'activité principale de la Société est l'animation, pour le compte des EPCI, du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat. Au 1^{er} janvier 2024, ce service ne sera plus assuré pour les habitants de Grand Bourg Agglomération, l'animation de ce service étant repris par la collectivité actionnaire. L'arrêt de ce contrat générera une perte d'activité pour la Société de l'ordre de 400 k€ pour 2024.

L'évolution des aides financières « Ma Prime Rénov' » et le recours obligatoire à « Mon Accompagnateur Rénov » font craindre une baisse des projets de rénovation pour 2024.

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20241126-24C35-DE
Date de réception préfecture : 29/11/2024

Sur les autres activités, la tension sur les ressources humaines vient complexifier la réalisation de certaines commandes des collectivités actionnaires. La mutualisation des moyens à l'échelle départementale permet de limiter ce risque.

Concernant le contrat économe de flux pour l'actionnaire Grand Bourg Agglomération, il n'a pu être réalisé en totalité faute de ressources humaine, le poste étant vacant depuis septembre 2023.

La Société est toujours en attente de la réponse de la Direction de la Législation Fiscale concernant la demande de rescrit fiscal déposé en mars 2022 devant confirmer le non-assujettissement à la TVA de son activité.

Afin de lutter contre la cybercriminalité, une formation de l'ensemble des salariés a été menée en 2023.

4.2 Contrôle interne

Afin de prévenir les risques de corruption et de veiller à la bonne utilisation de l'argent public, la SPL ALEC AIN procède à la mise en concurrence de ses fournisseurs pour ses achats inférieurs aux seuils de la commande publique.

Des délégations de signature sur le compte bancaire Caisse d'Epargne sont détenues par le président et par la directrice générale. Une délégation de paiement à hauteur de 1 500Euros est détenue par la responsable administrative et financière. Les démarches bancaires sont tracées et contrôlées.

Les principaux cycles de fonctionnement de la SPL ALEC AIN font l'objet de procédures et sont contrôlés par le Commissaire aux Comptes.

Dans le cadre de sa mission de contrôle interne, le cabinet AINDEX a effectué un audit sur le cycle « produits », les 25 et 26 septembre 2023. Cet audit a pour but de valider les flux qui viennent alimenter la comptabilité de la SPL. Ce travail, effectué en amont de la clôture annuelle, se poursuivra en début d'année 2024 lors de la mission d'arrêté des comptes 2023.

4.3 Contrôle externe

La SPL ALEC AIN rend compte de la réalisation des contrats avec chaque commanditaire tout au long de la réalisation de la mission.

Un rapport bilan est présenté au commanditaire annuellement.

Concernant le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, des réunions de travail avec les techniciens des collectivités actionnaires ont été réalisées le 29 août et le 20 décembre 2023.

5. Bilan de la gouvernance de la SPL ALEC AIN

5.1 Actionnariat

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Communauté de Communes Bresse & Saône	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes Bugey Sud	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes de la Côtière à Montluel	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes de la Dombes	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes Dombes Saône Vallée	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes de Miribel et du Plateau	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes du Pays Bellegardien	240	24 000	6,59%

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20241126-24C36-DE-9%
Date de réception préfecture : 29/11/2024

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes Val Saône Centre	240	24 000	6,59%
Communauté de Communes de la Veyle	240	24 000	6,59%
DEPARTEMENT DE L'AIN	240	24 000	6,59%
Grand Bourg Agglomération	240	24 000	6,59%
Haut Bugey Agglomération	240	24 000	6,59%
Pays de Gex Agglomération	240	24 000	6,59%
AMBERIEUX EN DOMBES	1	100	0,027%
ARBENT	1	100	0,027%
BELLIGNAT	1	100	0,027%
BLYES	1	100	0,027%
BOURG SAINT CHRISTOPHE	1	100	0,027%
BRENOD	1	100	0,027%
CHALAMONT	1	100	0,027%
CONFRANCON	1	100	0,027%
CORBONOD	1	100	0,027%
CULOZ	1	100	0,027%
GEOVREISSET	1	100	0,027%
GRAND CORENT	1	100	0,027%
GROSLEE SAINT BENOIST	1	100	0,027%
IZERNORE	1	100	0,027%
LAIZ	1	100	0,027%
LAPEYROUSE	1	100	0,027%
LE MONTELLIER	1	100	0,027%
LHUIS	1	100	0,027%
MESSIMY SUR SAONE	1	100	0,027%
MIONNAY	1	100	0,027%
MOGNENEINS	1	100	0,027%
MONTAGNIEU	1	100	0,027%
MONTREAL LA CLUSE	1	100	0,027%
NANTUA	1	100	0,027%
NEYRON	1	100	0,027%
NIEVROZ	1	100	0,027%
Parc Naturel Régional du Haut Jura	1	100	0,027%
PEROUGES	1	100	0,027%
PORT	1	100	0,027%
SAINT ANDRE DE CORCY	1	100	0,027%
SAINT DENIS LES BOURG	1	100	0,027%

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20241126124C35-DE
Date de réception préfecture : 29/11/2024

Actionnaires	Nombre d'actions détenues	Capital	% du capital détenu
SAINT ELOI	1	100	0,027%
SAINT GEORGES SUR RENON	1	100	0,027%
SAINT MARCEL EN DOMBES	1	100	0,027%
SAINTE OLIVE	1	100	0,027%
SAMOGNAT	1	100	0,027%
SANDRANS	1	100	0,027%
SAUVERNY	1	100	0,027%
SAVIGNEUX	1	100	0,027%
Syndicat Intercommunal de gestion des DEchets du FAucigny-Genevois (SIDEFAGE)	1	100	0,027%
TREVOUX	1	100	0,027%
VILLENEUVE	1	100	0,027%
TOTAL	3642	364 200	100%

5.2 Dirigeants

Les Administrateurs

	Représentants au Conseil d'Administration	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
Communauté de Communes Bresse & Saône	Bertrand VERNOUX	Bertrand VERNOUX	14/04/2021
Communauté de Communes Bugey Sud	Michel Charles RIERA	Michel Charles RIERA	17/06/2021
Communauté de Communes de la Côtière à Montluel	Christian GOUVERNEUR	Philippe GUYOT-VIGNOT	15/04/2021
Communauté de Communes de la Dombes	Ludovic LOREAU	Ludovic LOREAU	06/05/2021
Communauté de Communes Dombes Saône Vallée	Frédéric VALLOS	Frédéric VALLOS	29/03/2021
Communauté de Communes de Miribel et du Plateau	Christine FRANCOIS	Christine FRANCOIS	09/04/2021
Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain	Daniel FABRE	Daniel FABRE	09/03/2021
Communauté de Communes du Pays Bellegardien	Serge RONZON	Gilles THOMASSET	20/04/2021
Communauté de Communes Rives de l'Ain Pays du Cerdon	Anne BOLLACHE	Fabienne CHARMETANT	29/03/2021
Communauté de Communes Val Saône Centre	Jean-Michel LUX	Jean-Michel LUX	01/04/2021
Communauté de Communes de la Veyle	Annick GREMY	Annick GREMY	01/07/2021
DEPARTEMENT DE L'AIN	Jean-Yves FLOCHON	Nathalie BARDE	30/04/2021
Grand Bourg Agglomération	Jonathan GINDRE	Jonathan GINDRE	27/07/2021

Accusé de réception en préfecture
001 267401620 20241126 24035 DE
Date de réception préfecture : 29/11/2024

	Représentants au Conseil d'Administration	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
Haut Bugey Agglomération	Sylvie COMUZZI	Sylvie COMUZZI	07/06/2021
Pays de Gex Agglomération	Daniel RAPHOZ	Aurélié CHARILLON	03/05/2021

Les représentants à l'Assemblée Spéciale

Des changements de représentants de communes actionnaires sont intervenus en cours d'année pour :

- Commune de Montréal-la-Cluse : le 15 février 2023, M BARBOSA a été désigné représentant à l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale en remplacement de M DUFOUR.
- Commune de Trévoux : le 20 octobre 2023, Mme CAUCHOIS a été désignée représentante à l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale en remplacement de Mme LICHTLE.
- Commune de Pérouges : le 6 novembre 2023, M FLEJOU a été désigné représentant à l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale en remplacement de M VERNAY.
- Commune de Saint-Denis-lès-Bourg : le 8 novembre 2023, M SCHWINTNER a été désigné représentant à l'Assemblée Spéciale et à l'Assemblée Générale en remplacement de Mme GARCON.

	Représentant à l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
AMBERIEUX EN DOMBES	Alex COLOMB	Alex COLOMB	26/04/2021
ARBENT	Jean-Pierre FLAGEOLLET	Jean-Pierre FLAGEOLLET	21/06/2021
BELLIGNAT	Benoit VINCENT	Benoit VINCENT	13/04/2021
BLYES	Daniel MARTIN	Daniel MARTIN	13/04/2021
BOURG SAINT CHRISTOPHE	Bernard PERRET	Bernard PERRET	02/04/2021
BRENOD	Etienne RAVOT	Etienne RAVOT	11/06/2021
CHALAMONT	Didier CORMORECHE	Didier CORMORECHE	26/04/2021
CONFRANCON	Martial LOISY	Martial LOISY	14/06/2021
CORBONOD	Patrick CHAPEL	Patrick CHAPEL	12/05/2021
CULOZ	Frédéric DI PAOLO	Frédéric DI PAOLO	25/03/2021
GEOVREISSET	Alain NEVEU	Christophe BERNARD	21/04/2021
GRAND CORENT	Benjamin RAQUIN	Benjamin RAQUIN	18/03/2021
GROSLEE SAINT BENOIST	Henri SOUDAN	Henri SOUDAN	15/04/2021
IZERNORE	Louison DONIER	Louison DONIER	11/05/2021
LAIZ	Francis VISCOVI	Francis VISCOVI	03/06/2021
LAPEYROUSE	Lucien COSTA	Lucien COSTA	14/05/2021
LE MONTELLIER	Patrice MARTIN	Patrice MARTIN	23/04/2021
LHUIS	Emmanuel GINET	Emmanuel GINET	01/06/2021
MESSIMY SUR SAONE	Christian BEGUET	Christian BEGUET	26/05/2021
MIONNAY	René BREASSIER	René BREASSIER	11/05/2021
MOGNENEINS	Jean-Pierre CHAMPION	Jean-Pierre CHAMPION	30/03/2021
MONTAGNIEU	Jean ROSET	Jean ROSET	09/04/2021

Reçu de réception en préfecture
10012517401620-20241126-24C35-DE
Date de réception préfecture : 29/11/2024

	Représentant à l'Assemblée Spéciale	Représentant à l'Assemblée Générale	Date de nomination
MONTREAL LA CLUSE	Patrick DUFOUR	Patrick DUFOUR	19/05/2021
MONTREAL LA CLUSE	Umberto BARBOSA	Umberto BARBOSA	15/02/2023
NANTUA	Jean-Pascal THOMASSET	Jean-Pascal THOMASSET	15/04/2021
NEYRON	Marc DELACOURT	Marc DELACOURT	26/07/2021
NIEVROZ	Jean-Christophe DETRE	Jean-Christophe DETRE	28/05/2021
Parc Naturel Régional du Haut Jura	Stéphane GARDIEN	Stéphane GARDIEN	12/05/2021
PEROUGES	Paul VERNAY	Paul VERNAY	06/04/2021 18/06/2023
PEROUGES	Gérard FLEJOU	Gérard FLEJOU	06/11/2023
PORT	Yves PELLEGRINI	Yves PELLEGRINI	12/04/2021
SAINT ANDRE DE CORCY	Pascal GAGNOLET	Pascal GAGNOLET	03/06/2021
SAINT DENIS LES BOURG	Françoise GARCON	Françoise GARCON	07/06/2021
SAINT DENIS LES BOURG	Francis SCHWINTNER	Francis SCHWINTNER	08/11/2023
SAINT ELOI	Jehan-Benoît CHAMPAULT	Jehan-Benoît CHAMPAULT	07/07/2021
SAINT GEORGES SUR RENON	Frédéric DEVILLERS	Frédéric DEVILLERS	27/05/2021
SAINT MARCEL EN DOMBES	Dominique PETRONE	Dominique PETRONE	17/05/2021
SAINTE OLIVE	Thierry PAUCHARD	Thierry PAUCHARD	27/05/2021
SAMOGNAT	Annie ESCODA	Annie ESCODA	08/06/2021
SANDRANS	Emmanuel TRINDADE	Emmanuel TRINDADE	01/06/2021
SAUVERNY	Jules BUREL	Jules BUREL	14/04/2021
SAVIGNEUX	Fabrice PESNEL	Fabrice PESNEL	05/06/2021
Syndicat Intercommunal de gestion des Déchets du FAucigny-Genevois (SIVALOR)	Serge RONZON	Serge RONZON	06/07/2021
TREVOUX	Gaëlle LICHTLE	Gaëlle LICHTLE	11/05/2021 28/09/2023
TREVOUX	Bernadette CAUCHOIS	Bernadette CAUCHOIS	20/10/2023
VILLENEUVE	Jean-Paul PERRAUD	Jean-Paul PERRAUD	20/05/2021

Organisation de la gouvernance

Conformément aux dispositions de l'article L.225-37-4 du Code de Commerce, le Conseil d'Administration a opté pour la dissociation des fonctions de Président du Conseil d'Administration et de Directeur Général.

Dans ce cadre, il est rappelé que :

- Le président du conseil d'administration, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, représentée par M Daniel FABRE, a été désigné par délibération du conseil d'administration du 4 octobre 2021, pour la durée de son mandat d'administrateur.
- La directrice générale, Madame Marie MOISSENET, a été désignée par délibération du conseil d'administration du 4 octobre 2021, pour une durée indéterminée.

5.3 Rémunération et avantages des représentants et des mandataires sociaux

Le montant de la rémunération brute annuelle perçue par la Directrice Générale au titre du mandat social que la Société lui a confié s'élève à 82 930 euros pour l'exercice 2023. Elle bénéficie également :

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20241126-24C35-DE
Date de réception préfecture : 29/11/2024

- D'un véhicule de fonction de type électrique d'une puissance maximale de 4 chevaux
- D'un régime de protection sociale complémentaire
- D'un contrat d'assurance chômage et garantie de salaires
- D'un contrat d'assurance responsabilité civile
- De chèques déjeuner

Le Président du Conseil d'Administration n'a pas perçu de rémunération au titre de l'exercice 2023.

5.4 Bilan de la gouvernance et contrôle analogue

Les instances de la société se sont réunies aux dates suivantes :

- Le 28 juin pour l'Assemblée générale Ordinaire Annuelle (participation 69% des actionnaires représentant 92.77% des parts sociales).
- Le 24 janvier, le 17 octobre et le 28 novembre pour l'Assemblée Spéciale (taux de participation respectivement de 43%, 38%, et 50%).
- Le 30 janvier, le 24 avril, le 23 octobre et le 4 décembre pour le Conseil d'Administration (taux de participation respectivement de 93,33%, 93.33%, 93.33% et 73.33%).

Par courrier en date du 18 octobre 2023, la Société a été informée de la démission de Gaëlle LICHTLE du conseil municipal de Trévoux. La commune de Trévoux représentée par Gaëlle LICHTLE avait été désignée par l'Assemblée Spéciale regroupant les collectivités actionnaires ayant une participation au capital de la Société ne leur permettant pas une représentation directe au Conseil d'Administration, comme sa représentante. La commune de Trévoux a désigné une nouvelle représentante sans toutefois vouloir poursuivre sa fonction de représentante de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration. Par conséquent, les collectivités actionnaires membres de l'Assemblée Spéciale n'ont pu être représentées ni donner consigne de vote lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 4 décembre. L'appel à candidature en vue de l'élection d'un nouveau représentant a été réalisé.

Daniel FABRE et Marie MOISSENET ont rencontré Madame Virginie GUERIN-ROBINET secrétaire générale de la préfecture le 26 septembre.

L'Assemblée Générale constitutive du Groupement d'Intérêt Public Perl'01, dont la SPL ALEC AIN est membre, a été convoquée le 27 novembre 2023. Daniel Fabre a été élu vice-président du GIP Perl'01.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 4 décembre 2023, a décidé :

- De porter le prix de vente d'une journée de travail de la Société à 500€.
- Des critères de revalorisation annuelle du mandat social de la direction générale qui seront appliqués au 1er janvier 2024.
- Du principe du projet d'augmentation de capital de la Société en vue de faire entrer au capital 6 nouveaux actionnaires et de donner tous pouvoirs à la directrice générale pour mettre en œuvre toutes démarches concernant ce projet d'augmentation.

La Société a rédigé et envoyé le 18 décembre 2023 un modèle de **rapport à destination des représentants des collectivités** pour leur permettre de répondre à leur obligation de présentation auprès de leur assemblée délibérante (article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce modèle de rapport intègre les préconisations de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS ».

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20241126-24C35-DE
Date de réception préfecture : 29/11/2024

En qualité de représentant de **la/le NOM DE LA COLLECTIVITE** au sein de **l'Assemblée Spéciale /ou/ Le Conseil d'Administration**, je vous informe que j'ai participé aux séances des **(préciser les dates)** :

- **A compléter**
-

A cette délibération, sont annexés le rapport de gestion et les rapports des commissaires aux comptes concernant l'année 2023. Conformément aux dispositions de l'article L. 225-100 du Code du commerce, l'assemblée générale ordinaire annuelle de la société s'est réunie le 28 juin 2024 et a approuvé l'ensemble de ces documents.

En vertu des dispositions de l'article L. 1524-5 du CGCT, il est proposé au **[instance de délibération de la collectivité]** de prendre acte des éléments transmis par le représentant de la collectivité.

Accusé de réception en préfecture
001-257401620-20241126-24C35-DE
Date de réception préfecture : 29/11/2024

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN
Société publique locale au capital de 364 200 Euros
Siège social : 102 Boulevard Edouard Herriot - 01000 BOURG EN BRESSE
904 650 181 RCS BOURG EN BRESSE

**RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 juin 2024**

Exercice clos le 31 décembre 2023

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi et aux statuts, nous vous avons réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle afin de vous rendre compte de la situation et de l'activité de la SPL ALEC AIN (la « Société ») durant son troisième exercice social clos le 31 décembre 2023 et de soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous donnerons toutes précisions et tous renseignements complémentaires concernant les pièces et documents prévus par la réglementation en vigueur et qui ont été tenus à votre disposition dans les délais légaux.

Vous prendrez ensuite connaissance des rapports du Commissaire aux Comptes.

RAPPORT SUR L'ACTIVITE DE LA SOCIETE

Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, la Société a contractualisé avec ses actionnaires 68 contrats et notamment les contrats concernant le Service Public de Performance Energétique de l'Habitat – SPPEH qui représente 57% de l'activité de la Société.

L'ensemble des contrats sont décrits dans le tableau ci-dessous.

Contrat	Budget : valeur maximale définie dans les contrats	Objectifs	Avancement quantitatif au 31/12/2023
ADEME : BAPAURA	33 279 €	Accompagnement de projets communaux de rénovation énergétique performante	100%
CC Dombes : économe de flux ACTEE 2022-2023	66 400 €	Accompagnement de communes dans la gestion énergétique de leurs bâtiments	100%
CC Dombes : économe de flux ACTEE 2023-2024	66 400 €	Accompagnement de communes dans la gestion énergétique de leurs bâtiments	20%
CCDSV : économe de flux ACTEE	66 400 €	Accompagnement de communes dans la gestion énergétique de leurs bâtiments	67%
CCPA : Impacte / ACTEE	73 253 €	Accompagnement de communes dans la gestion énergétique de leurs bâtiments	80%
CCRAPC Jujurieux	1 200 €	Accompagnement du centre de loisirs de Jujurieux	100%
CD01 : Etablissements médico-sociaux	81 600 €	Accompagnement d'établissements dans la gestion énergétique de leur patrimoine	90%

Contrat	Budget : valeur maximale définie dans les contrats	Objectifs	Avancement quantitatif au 31/12/2023
CD01 : rénovation énergétique des bâtiments	47 625 €	Accompagnement du Département dans la mise en place de référents énergie pour chacun de ses bâtiments	30%
GBA : économe de flux	99 975 €	Accompagnement de communes dans la gestion énergétique de leurs bâtiments	58%
Le Poizat-Lalleyriat : mairies études d'opportunité	2 400 €	Accompagnement des 2 mairies de Le Poizat Lalleyriat	100%
Magnieu : Etude d'opportunité	3 900 €	Réalisation d'une note d'opportunité	100%
MFR Cormaranche-en-Bugey	1 500 €	Réalisation d'études d'opportunité sur des projets de rénovation énergétique	100%
Nantua : audits énergétiques	2 880 €	Réalisation d'études d'opportunité sur des projets de rénovation énergétique	100%
Poncin : audits énergétiques	3 600 €	Accompagnement d'un projet de rénovation énergétique	15%
Pont d'Ain : bilan énergétique	4 800 €	Réalisation d'un bilan énergétique patrimonial	100%
SDIS 01 : acc rénovation énergétique	11 040 €	Accompagnement du SDIS 01 dans la gestion énergétique de ses bâtiments	33%
3CM Objectif Nouvelles Energies	11 200 €	Evaluer le potentiel PV des bâtiments des collectivités	100%
CCPA : BEGES	4 800 €	Réalisation d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre	80%
CD01 : filière bois	33 600 €	Accompagnement de projets de chaufferies bois et d'ombrières PV avec ossature bois	13%
CD01 : contrat de chaleur renouvelable	14 400 €	Elaboration d'un dossier de candidature Contrat de Chaleur Renouvelable => Obj de 44 GWH	170%
ENEDIS	5 000 €	Partage des savoir-faire entre ENEDIS et la SPL ALEC AIN	100%
3CM : animations scolaires	900 €	Réalisation d'animations scolaires sur la transition écologique	100%
CC Dombes : Watty à l'école	17 387 €	Réalisation d'animations scolaires sur la transition écologique	100%
CC Dombes : Watty à l'école 2023-2024	8 606 €	Réalisation d'animations scolaires sur la transition écologique	33%
CC VEYLE : Watty à l'école 2023-2024	3 639 €	Réalisation d'animations scolaires sur la transition écologique	33%
CCDSV : fresque du climat	1 100 €	Réalisation d'animations fresque du climat	100%
CCDSV : Watty à l'école 2023-2024	3 639 €	Réalisation d'animations scolaires sur la transition écologique	33%
CC Veyle : Conférence Mes Ecogestes dans ma Collectivité	960 €	Réalisation d'animations sur les éco-gestes	100%
CCVSC : fresque du climat 1	550 €	Réalisation d'animations fresque du climat	100%
CCVSC : fresque du climat 2	550 €	Réalisation d'animations fresque du climat	100%
CCVSC : Conférence climat et atelier PCAET	980 €		100%

Contrat	Budget : valeur maximale définie dans les contrats	Objectifs	Avancement quantitatif au 31/12/2023
CCVSC : Watty à l'école 2022-2023	9 360 €	Réalisation d'animations scolaires sur la transition écologique	100%
CCVSC : Watty à l'école 2023-2024	6 619 €	Réalisation d'animations scolaires sur la transition écologique	33%
CD01 : stands antigaspi	7 200 €	Réalisation d'animations vélo-smoothie	100%
CD01 : animations collèges énergie et Exp'air	11 520 €	Réalisation d'animations scolaires sur la transition écologique	100%
DRAJES SNU (Service national universel) : vélo smoothie - Matafelon- Granges	1 200 €	Réalisation d'animations vélo-smoothie	100%
DRAJES SNU (Service national universel) : vélo smoothie - Bourg en Bresse	1 200 €	Réalisation d'animations vélo-smoothie	100%
GBA : animations scolaires	900 €	Réalisation d'animations scolaires sur la transition écologique	100%
3CM : gaspillage alimentaire en MFR	240 €	Accompagnement d'une MFR dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	100%
CCRAPC : gaspillage alimentaire cantines PAT	3 500 €	Réalisation d'animations gaspillage alimentaire dans 4 cantines	100%
CD01 : gaspillage alimentaire dans les collèges	12 000 €	Accompagnement de collèges dans la lutte contre le gaspillage alimentaire	100%
Développement : ressource en eau	3 000 €	Montée en compétence de la SPL ALEC AIN sur l'eau	100%
AURA : challenge mobilité	12 500 €	Participation d'entreprises au challenge mobilité	135%
CCDSV : réunion information PDIE	400 €	Réalisation d'une réunion d'information PDIE FAREINS	100%
CCV : animation eco mobilité	750 €	Réalisation d'une animation sur l'éco mobilité	100%
CCMP : PDMIE	13 920 €	Réalisation d'une étude déplacements sur une zone d'activité	100%
CD01 : services à la mobilité	8 187 €	Animation du réseau des acteurs de la mobilité	85%
CD01 : mobilité solidaire	24 000 €	Animation du réseau des acteurs de la mobilité auprès des TS CDS et en faveur des personnes en difficultés	75%
CD01 : précarité énergétique	96 526 €	Visites diagnostic de ménages en situation de précarité énergétique	37%
EDF Solidarité - animation ecogestes	4 000 €		100%
SPPEH CC Bresse et Saône	13 722 €	Programme SPPEH	46%
SPPEH CC Bugey Sud	38 909 €	Programme SPPEH	48%
SPPEH CC Côtière à Montluel	15 926 €	Programme SPPEH	115%
SPPEH CC Dombes	37 650 €	Programme SPPEH	43%
SPPEH CC Dombes Saône Vallée	30 361 €	Programme SPPEH	59%
SPPEH CC Miribel et du Plateau	32 222 €	Programme SPPEH	59%
SPPEH CC Pays Bellegardien	16 792 €	Programme SPPEH	38%
SPPEH CC Plaine de l'Ain	75 359 €	Programme SPPEH	59%
SPPEH CC Rives de l'Ain - Pays du Cerdon	18 556 €	Programme SPPEH	57%

Accusé de réception en préfecture
001-267401620-20241126-24C35-DE
Date de réception préfecture : 29/11/2024

Contrat	Budget : valeur maximale définie dans les contrats	Objectifs	Avancement quantitatif au 31/12/2023
SPPEH CC Val de Saône Centre	28 940 €	Programme SPPEH	36%
SPPEH CC Veyle	29 574 €	Programme SPPEH	62%
SPPEH Grand Bourg Agglomération	179 435 €	Programme SPPEH	70%
SPPEH Haut-Bugey Agglomération	35 661 €	Programme SPPEH	56%
SPPEH Pays de Gex Agglomération	23 707 €	Programme SPPEH	63%
CD01 SPPEH Coordination territoriale et départementale	210 240 €	Programme SPPEH	42%
CD01 SPPEH Reversement primes Région AURA	316 645 €	Programme SPPEH	100%
CD01 SPPEH Reversement SARE CEE	634 931 €	Programme SPPEH	100%
OIKOS formation France Renov	400 €	Réalisation d'une formation	100%
Total	2 629 615 €		

La Société a bénéficié de co-financements de l'Europe, l'Etat et la Région pour des programmes portés par ses actionnaires.

Certains contrats n'ont pu être réalisés en totalité sur l'exercice 2023 :

- Soit par manque de demande des bénéficiaires potentiels : SPPEH et précarité
- Soit par manque de ressource : mission économe de flux
- Soit par réorientation de l'action envisagée : patrimoine Département
- Soit parce que le contrat a été signé en fin d'année et concerne également l'exercice 2024 : Watty à l'école

L'activité du Service Public de Performance Energétique de l'Habitat - SPPEH est en baisse de l'ordre de 30% par rapport à l'exercice 2022. Cette baisse d'activité est engendrée par la baisse des demandes de conseil et d'accompagnement des usagers du service. Cette situation a été constatée au niveau national selon les mêmes proportions.

Différentes actions de promotion du service SPPEH ont été menées tout au long de l'année 2023 qui n'ont pas permis de modifier la tendance d'activité. Les contrats SPPEH ont été facturés au prorata des résultats réalisés.

La Société a été sélectionnée par l'ANAH pour réaliser des vidéos de témoignages d'usagers et de conseillers énergie dans le cadre de la promotion du service France Renov, vidéos réalisées en septembre 2023.

Afin de promouvoir le SPPEH des différents EPCI, une charte de partenariat a été signée le 7 décembre à 10h avec le Crédit Agricole Centre est en complément de la charte déjà signée avec la Caisse d'Epargne Auvergne Rhône Alpes. Dans le cadre de ces partenariats, la Société mène des sessions de sensibilisation des équipes dédiées des banques sur les sujets liés à la rénovation performante de l'habitat et des bâtiments, ainsi que le déploiement d'un parcours clients visant à faciliter les démarches des ménages du département de l'Ain souhaitant rénover leur logement ou qui s'apprêtent à acheter un bien immobilier à rénover.

La mission économe de flux dans le cadre du programme ACTEE a été enclenchée avec la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain et la Communauté de Communes Dombes Saône Vallée. Elle vient compléter le service déjà mené pour la Communauté de Communes de la Dombes et de Grand Bourg

Agglomération. Les contrats économes de flux sont calibrés pour la population équivalente à 100% des communes et sont facturés au prorata des communes adhérentes au service.

Concernant le contrat économe de flux pour l'actionnaire Grand Bourg Agglomération, il n'a pu être réalisé en totalité faute de ressources humaine, le poste étant vacant depuis septembre 2023.

Malgré cette conjoncture, la situation de la Société est saine.

L'activité 2023 a été complétée par les projets / contrats suivants :

- La Société a été lauréate de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « innovation sociale et territoriale » lancé par l'ADEME en lien avec la Communauté de Communes de la Dombes, la Communauté de Communes de Miribel et du Plateau et avec l'appui de Stéphane Labranche sociologue, enseignant chercheur, spécialistes des questions de changement de comportement.
- La Société a accompagné la 3CM dans le cadre du programme « Objectif Nouvelles Energies ».
- La réalisation d'animations scolaires dans le cadre du programme « Watty à l'école » pour :
 - o La Communauté de Communes de la Dombes
 - o La Communauté de Communes Val de Saône Centre
 - o La Communauté de Communes Dombes Saône Vallée
 - o La Communauté de Communes de la Veyle
- La réalisation d'animations scolaires pour les collégiens : énergie, air, gaspillage alimentaire
- La Société est intervenue lors d'une conférence climat, lors d'un atelier PCAET et a animé une fresque du Climat pour la Communauté de Communes Val de Saône Centre.
- La Société a participé, aux côtés du CEREMA, à l'animation du séminaire des cadres du Département de l'Ain en septembre ayant pour thème la transition écologique.
- La Société a présenté les résultats de la première année de fonctionnement de l'accompagnement des établissements sanitaires et médico-sociaux réalisés dans le cadre du programme Conseiller en Transition Energétique et Ecologique en Santé – CTEES lors d'un atelier aux Assises européennes de la transition énergétiques à Bordeaux.
- La cérémonie de remise des prix, organisée en partenariat avec la Communauté de Communes Val de Saône Centre, a récompensé les lauréats du challenge mobilité 2023 Auvergne Rhône-Alpes.
- La Société a animé l'action mobilité solidaire pour les publics éloignés des solutions de mobilité en lien avec le Département de l'Ain.
- Concernant le programme de lutte contre la précarité énergétique, la SPL ALEC Ain a traité 50 signalements et réalisé 30 visites auprès de personnes en précarité énergétique. Des actions d'information ont été menées en direction des Centres Départementaux de la Solidarité, de la Caisse d'Allocations Familiales et des établissements hospitaliers.
- La Société a mené une étude de gisement et a rédigé le dossier de candidature du futur Contrat de Chaleur renouvelable financé par l'ADEME et porté par le Département de l'Ain. L'étude de préfiguration menée par la Société a permis de construire la candidature départementale avec 36 projets recensés de 22 MWh à 10 438 MWh, pour un total de 54.88GWh de chaleur renouvelable, de type chaudière biomasse, géothermie ou encore solaire thermique.

Analyse de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société

Pour ce troisième exercice, les commandes confiées à la Société par ses actionnaires se diversifient et viennent compléter l'activité principale du Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, avec par exemple le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre pour Pays de Gex Agglomération.

Les deux exercices d'activité de la SPL ALEC AIN ont permis de démontrer la pertinence de la mutualisation entre EPCI. Le niveau de satisfaction des actionnaires est élevé.

La Société joue son rôle de repérage d'opportunités de financement des politiques publiques de ses collectivités actionnaires et a élaboré ou contribué à la rédaction de candidatures à différents dispositifs nationaux avec, par exemple le Contrat Chaleur Renouvelable ou l'accompagnement Petit Tertiaire Privé.

La Société consolide la relation de travail avec ses collectivités actionnaires et des tiers nos actionnaires. Des contrats tripartites permettent de travailler conjointement avec par exemple ENEDIS.

La Société a développé un outil de pilotage économique en vue de mesurer sa performance économique. Il devra permettre la réalisation de simulations en fonctions des choix d'activité, des éléments de conjoncture dont l'inflation, du taux de marge souhaité et de son affectation. Les deux premiers exercices d'activité de la Société ne permettent pas de dégager des certitudes en termes de performance économique de la SPL ALEC AIN.

La Société a besoin d'investir pour consolider son fonctionnement et son expertise. Elle doit avoir les moyens de recruter et fidéliser des profils aux compétences techniques pointues dans un environnement très concurrentiel.

Dans le cadre de sa mission de contrôle interne, le cabinet AINDEX a effectué un audit sur le cycle « produits », les 25 et 26 septembre 2023. Cet audit a pour but de valider les flux qui viennent alimenter la comptabilité de la SPL. Ce travail, effectué en amont de la clôture annuelle, se poursuivra en début d'année 2024 lors de la mission d'arrêté des comptes 2023.

Le Budget Prévisionnel 2023 voté le 30 janvier 2023 a souhaité intégrer une hypothèse de prudence concernant les recrutements de personnel. La Société ne dispose pas du personnel suffisant pour honorer la totalité des contrats prévisionnels. Le choix de la Société est de conserver l'ensemble de son personnel et de calibrer son effectif tenant compte de l'arrêt du contrat SPPEH de Grand Bourg Agglomération au 31 décembre 2023.

La trésorerie de la Société est de 412 296.28 Euros au 31 décembre 2023. La trésorerie a permis à la Société d'honorer ses paiements en 2023 sans avoir recours à du financement bancaire.

La Société n'a pas contracté d'emprunt au cours de l'exercice 2023.

Au 31 décembre 2023, les dettes d'exploitation de la Société s'élèvent à 331 169 Euros, composées de dettes fournisseurs, sociales et fiscales.

Principaux risques et incertitudes auxquels la Société est confrontée

En mai 2023, la Région Auvergne Rhône Alpes a fait part de sa décision de **ne pas poursuivre son financement de 316k€ en direction des EPCI de l'Ain et le portage de la convention avec l'Etat du futur Service Public de la Rénovation de l'Habitat - SPRH**. La Société a travaillé au sein de la communauté de travail régional à la recherche d'alternatives de portage juridique et de financement du SPRH pour l'exercice 2024 afin de ne pas pénaliser les programmes d'actions des EPCI actionnaires. A l'issue du bilan de l'exercice 2022, il existe un risque de non-respect des critères de l'Appel à Manifestation d'Intérêt – SPPEH porté par la Région Auvergne Rhône-Alpes pour le versement de la prime régionale de 316k€ en année 3. Au cours de l'exercice 2023, la Société a produits différents argumentaires auprès des services de la Région AURA en vue de lever ce risque. Les éléments produits ont été pris en compte par les services de la Région AURA.

La Société a également participé aux réunions de travail organisées par la Direction Départementale des Territoires visant à organiser le futur SPRH en janvier 2024. Le périmètre du SPRH englobera les thématiques de l'adaptation du logement.

Daniel Fabre et Marie Moissenet ont rencontré Alexandrine Butillon, présidente de SOLIHA et Fanny Bonzom, directrice de SOLIHA pour envisager le fonctionnement pratique du guichet d'information du SPRH à horizon 2024 et la facilitation du parcours usager.

La Société a préparé son dossier de **demande d'agrément « Mon Accompagnateur Rénov »** dans le but d'assurer la prestation des collectivités actionnaires qui souhaiteront proposer « Mon Accompagnateur Rénov » public à leurs habitants en complément de l'offre privée qui se mettra en place. Le dossier de demande d'agrément « Mon Accompagnateur Rénov » a été finalisé et déposé fin novembre 2023. La Société recherche une compagnie d'assurance en capacité d'assurer cette nouvelle activité. Dans l'hypothèse de la réalisation de cette prestation, la Société a questionné la DREAL et l'ANAH quant au traitement fiscal de cette prestation lorsqu'elle est assurée par une entreprise publique en nom et place de la collectivité actionnaire. Ce point reste à traiter.

La Société a été confrontée en 2023 à une **baisse significative de la sollicitation directe des usagers**, de l'ordre de 30% pour l'ensemble du département de l'Ain avec des disparités à l'échelle des EPCI. Cette baisse constatée nationalement s'explique en partie par le contexte géopolitique, le coût de l'énergie, l'évolution des aides publiques. Cette forte incertitude a rendu complexe le pilotage de l'activité.

Au cours de l'année 2023, différentes réunions de travail ont été menées avec Grand Bourg Agglomération en vue de l'**internalisation du service « Mon Cap Energie »**, au sein de l'agglomération à compter du 1^{er} janvier 2024.

Depuis août 2023, trois techniciens de la Société ont démissionné de leur poste pour rejoindre Grand Bourg Agglomération en vue d'assurer le service Mon Cap Energie.

Ces départs ont renforcé les tensions de ressources humaines au sein de la Société et ont conduit à l'incapacité de réalisation de certaines actions.

Parmi ces techniciens, deux d'entre eux étaient spécialisés dans l'**accompagnement des copropriétés**. La Société ne dispose plus de ces compétences pour accompagner les copropriétés situées sur les territoires des 13 autres EPCI. Cette **action a été stoppée** au 4^{ème} trimestre 2023.

Le troisième technicien avait été formé à la mission économe de flux pour 40 communes de Grand Bourg Agglomération, mission qu'il assurait depuis le 1^{er} mars. La **mission économe de flux a été stoppée** le 1^{er} septembre faute de moyens humains. Une offre d'emploi a été publiée en septembre pour recruter un économe de flux, poste non pourvu au 31 décembre 2023 faute de candidats.

Le renforcement du programme **Conseiller en Transition Energétique et Ecologique en Santé -CTEES** porté avec le Département de l'Ain qui, depuis son lancement en 2022, voit la demande d'accompagnement des établissements sanitaires et médico-sociaux croître pour atteindre des résultats au-delà des intentions initiales de la candidature de l'AMI. De nombreux établissements ont depuis manifesté un intérêt important pour bénéficier d'un accompagnement indépendant et de qualité comme prévu dans l'AMI CTEES.

Pour poursuivre et amplifier le travail mené en direction des établissements médico-sociaux et de santé de l'Ain, une demande de financement d'un nouveau poste CTEES a été portée dans le cadre du nouvel AMI lancé par l'ANAP. Cette demande a été refusée fin 2023.

Enfin, la Société est toujours en attente de la réponse de la Direction de la Législation Fiscale concernant la **demande de rescrit fiscal confirmant le non-assujettissement à la TVA** de son activité, déposé en mars 2022. La fédération FLAME accompagnée du cabinet Arsène a rencontré la Direction

de la Législation Fiscale du ministère des finances le 26 octobre 2023. Lors de cette réunion, au regard de l'activité multiple des ALEC, il a été convenu de la mise à disposition d'une grille d'analyse des activités des ALEC afin d'obtenir une position rapide de la DLF sur l'assujettissement ou pas des activités de chaque ALEC. A ce jour, la grille d'analyse n'a pas été transmise par la DLF.

Points marquants de l'exercice

Lors de l'Assemblée Générale de la fédération FLAME le 4 juillet, il a été adopté la charte des ALEC validant l'appartenance des Agences Locales de l'Energie et du Climat à la Fédération FLAME quel que soit leurs statuts juridiques, association loi 1901 ou société publique locale

Des échanges avec les services et les élus de la Région Auvergne Rhône-Alpes ont été menés concernant l'intérêt de l'entrée au capital de la Société par la Région AURA. Le 23 octobre 2023, la Société recevait un courrier de la Région AURA confirmant son souhait d'entrer au capital de la Société notamment au regard de ses compétences mobilité. La confirmation du souhait de la Région AURA a été l'élément déclencheur de la construction du processus d'augmentation de capital de la Société débattu en Conseil d'Administration le 4 décembre 2023.

L'Assemblée Générale constitutive du Groupement d'Intérêt Public Perl'01, dont la SPL ALEC AIN est membre, a été convoquée le 27 novembre 2023. Daniel Fabre a été élu vice-président du GIP Perl' 01.

L'association ALEC 01 a clos définitivement son activité, le bilan liquidatif ayant été produit le 30 novembre 2023. Comme validé en Assemblée Générale Extraordinaire de dissolution de l'association qui s'est tenue le 19 juin 2023., son boni de liquidation a été transmis à la Société. L'exercice 2023 de la Société présente dans ses comptes la remontée du fonds associatif de l'association ALEC 01 pour 227 921 € en produits exceptionnels.

Par ailleurs, nous vous rappelons :

- Qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration réuni en date du 30 janvier 2023 a été décidé :
 - De poursuivre toutes négociations avec Grand Bourg Agglomération qui concourront à la préservation des ressources humaine de la SPL ALEC AIN tout en recherchant la continuité de service pour les usagers du SPPEH – Mon Cap Energie.
 - De valider le projet de développement d'activité comprenant le guichet d'information et la thématique de l'eau.
 - De valider le projet de réponse à l'appel à manifestation d'intérêt porté par l'ADEME et missionner la SPL ALEC AIN pour collecter auprès des actionnaires et des acteurs potentiels leur intérêt à s'associer à cette candidature.
 - De missionner la SPL ALEC AIN pour étudier l'opportunité de candidater au programme INTERREG FRANCO SUISSE – autoconsommation collective et de solliciter les collectivités actionnaires en vue de leur éventuelle participation.
 - De valider le budget prévisionnel 2023 d'un montant d'activité de 2 780 916€.
- Qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration réuni en date du 24 avril 2023 a été décidé :
 - Concernant le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat, de porter la réflexion au sein des collectivités actionnaires sur l'organisation du guichet unique souhaité à partir de 2024
 - De reporter la décision d'engager la SPL ALEC AIN dans la démarche d'agrément en tant qu'accompagnateur obligatoire « Mon Accompagnateur Rénov ».

- D'arrêter les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022 faisant apparaître un bénéfice de 35 068€ et les soumettre à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire.
 - De proposer d'affecter le bénéfice de l'exercice de 35 068€, pour 22 633€ à la perte de l'exercice antérieur et à 12 435€ à la réserve légale.
 - De convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire le 28 juin 2023 à 17h au siège et d'en arrêter l'ordre du jour.
 - D'arrêter le rapport de gestion, le rapport spécial sur les opérations de souscriptions ou d'achat d'actions ; le rapport spécial sur les attributions d'actions gratuites, le rapport sur le gouvernement d'entreprise et le texte des résolutions qui seront proposés au vote des actionnaires.
- Qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration réuni en date du 23 octobre 2023 a été décidé :
- De valider les orientations stratégiques 2024 qui constitueront la feuille de route 2024 du plan d'activité de la SPL ALEC AIN : orientations en matière d'activité et orientations pour renforcer les capacités d'actions de la SPL ALEC AIN pour répondre aux attentes des actionnaires.
- Qu'aux termes des décisions du Conseil d'Administration réuni en date du 4 décembre 2023, a été décidé :
- De porter le prix de vente d'une journée de travail à 500€
 - De valider le budget prévisionnel d'activité estimé à 2 588 210€ intégrant la liste des contrats signés et en cours de discussion.
 - De valider les charges prévisionnelles estimées à 2 604 936€ intégrant les dépenses d'activité, les ressources humaines, le fonctionnement de l'agence et les investissements.
 - De retenir comme critère de revalorisation annuelle du mandat social de la direction générale, le pourcentage moyen d'augmentation brute annuelle à effectif constant et d'appliquer cette revalorisation au titre de l'exercice 2023 et 2024, soit 10% ce qui représente 7 786€ et qui porte le traitement fixe mensuel brut à 7137€ sur 12 mois à compter du 1^{er} janvier 2024.
 - De valider le principe du projet d'augmentation de capital et de donner tous pouvoirs à la directrice générale pour mettre en œuvre toutes démarches concernant ce projet d'augmentation.

Fonctionnement des instances et contrôle analogue

Les instances de gouvernance de la Société se sont réunies en 2023 conformément aux statuts et règlement intérieur :

- Le 28 juin pour l'Assemblée Générale.
 - Le 30 janvier, le 24 avril, le 23 octobre et le 4 décembre pour le Conseil d'Administration.
 - Le 24 janvier, le 17 octobre et le 28 novembre pour l'Assemblée Spéciale des petits porteurs.
- Des circonstances exceptionnelles ont généré l'absence de tenue de l'Assemblée Spéciale d'avril.

Daniel Fabre, président de la Société a rencontré différentes collectivités actionnaires siégeant au Conseil d'Administration.

Daniel Fabre et Marie Moissenet ont rencontré Madame Virginie Guérin-Robinet secrétaire générale de la préfecture le 26 septembre.

Par courrier en date du 18 octobre 2023, la Société a été informée de la **démission de Gaëlle Lichtlé** du conseil municipal de Trévoux. La commune de Trévoux représentée par Gaëlle Lichtlé avait été désignée par l'Assemblée Spéciale regroupant les collectivités actionnaires ayant une participation au capital de la Société ne leur permettant pas une représentation directe au Conseil d'Administration, comme sa représentante. La commune de Trévoux a désigné une nouvelle représentante sans toutefois vouloir poursuivre sa fonction de représentante de l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration. Par conséquent, les collectivités actionnaires membres de l'Assemblée Spéciale n'ont pu être représentées ni donner consigne de vote lors du Conseil d'Administration qui s'est tenu le 4 décembre. L'appel à candidature en vue de l'élection d'un nouveau représentant a été réalisé.

La Société a rédigé et envoyé le 18 décembre 2023 un modèle de **rapport à destination des représentants des collectivités** pour leur permettre de répondre à leur obligation de présentation auprès de leur assemblée délibérante (article L 1524-5 du Code Général des Collectivités Territoriales). Ce modèle de rapport intègre les préconisations de la loi n°2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite « 3DS ».

Dans le prolongement du Conseil d'Administration du 23 octobre 2023, il est rappelé qu'une ouverture du capital de la Société est envisagée. Six collectivités ont émis le souhait de devenir actionnaires de la Société :

- La **Région Auvergne Rhône-Alpes** qui envisage la souscription de 24 k€ de capital et par conséquent, disposerait d'un siège au Conseil d'Administration de la Société.
- Le **Syndicat Intercommunal d'Energie et de @communication de l'Ain -SIEA** qui envisage la souscription de 24 k€ de capital et par conséquent, disposerait d'un siège au Conseil d'Administration de la Société.
- Le **syndicat de traitement des déchets ORGANOM**, syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers, regroupe 9 intercommunalités, soit 193 communes et plus de 342 000 habitants qui envisage la souscription d'une action de 100€ et sa participation au sein de l'Assemblée Spéciale regroupant les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales qui ont une participation au capital trop réduite ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe au sein du Conseil d'Administration.
- Le **Pôle Métropolitain du Genevois Français - PMGF**, établissement public de type syndicat mixte. Le PMGF est une instance de coopération supra-communautaire composé de huit intercommunalités, dont Pays de Gex Agglomération et Terre Valserhône l'intercommunalité. L'enjeu principal du Pôle métropolitain du Genevois français est d'engager le territoire sur la voie des nouvelles mobilités, des transitions écologique et économique, de la préservation des ressources et de l'aménagement durable du territoire. Le PMGF souhaite entrer au capital de la SPL ALEC AIN pour la missionner sur les politiques publiques portées par le PMGF au bénéfice des 2 EPCI de l'Ain : Pays de Gex Agglomération et Terre Valserhône l'intercommunalité.

Le PMGF envisage la souscription d'une action de 100€ et sa participation au sein de l'Assemblée Spéciale regroupant les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales qui ont une participation au capital trop réduite ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe au sein du Conseil d'Administration.

- La **ville d'Oyonnax** envisage la souscription d'une action de 100€ et sa participation au sein de l'Assemblée Spéciale regroupant les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales qui ont une participation au capital trop réduite ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe au sein du Conseil d'Administration.

- La **commune de Parves-et-Nattages** envisage la souscription d'une action de 100€ et sa participation au sein de l'Assemblée Spéciale regroupant les collectivités territoriales ou les groupements de collectivités territoriales qui ont une participation au capital trop réduite ne leur permettant pas de bénéficier d'une représentation directe au sein du Conseil d'Administration.

La valeur de souscription des actions nouvelles à émettre pourrait être égale à la valeur nominale, comme validée par le cabinet Agir Audit & Gestion sous réserve des éléments comptables au 31 décembre 2023.

Les actions seraient libérées en totalité au moment de leur souscription.

Afin de maintenir l'égalité souhaitée et qui existe depuis la constitution de la Société, cette augmentation de capital ne serait réalisée qu'au profit de bénéficiaires désignés qui ne sont pas encore actionnaires avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels.

Comme lors de la constitution, la souscription de 240 actions donnerait droit pour chaque collectivité et groupement d'actionnaires à un représentant au Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration du 4 décembre 2023 a validé le principe d'augmentation de capital de la Société dont les modalités ont été arrêtées lors du Conseil d'Administration qui s'est réuni le 26 février 2024.

Fonctionnement interne

Une nouvelle enquête « qualité de vie au travail » a été réalisée début 2023. Les résultats très positifs témoignent d'une nette amélioration du ressenti des salariés concernant les conditions de travail.

Un journal interne a été mis en place pour faciliter la communication interne et la connaissance des salariés.

Une nouvelle organisation interne a été déployée avec la création du poste « responsable des opérations ». Un comité de direction a été créé en mars en vue d'améliorer le pilotage de la Société.

Les fonctions membres du comité de direction sont :

- La direction générale
- La responsable administrative et financière
- La responsable des ressources humaines
- La responsable des opérations
- Le responsable du développement
- Le responsable méthodes ressources
- La responsable communication

La Société a mené les négociations des accords d'entreprise hérités de l'association ALEC 01 et devenus caduques au terme d'un délai de 15 mois. L'accord aménagement du temps de travail, l'accord télétravail et l'accord forfait jour statut cadre ont été négociés avec les représentants CSE et signés en 2023.

L'accord d'entreprise portant sur l'aménagement du temps de travail, prendra effet le 1^{er} janvier 2024 et permettra deux modalités d'organisation du temps de travail :

- o 35h de travail hebdomadaire via la semaine de quatre jours
- o 39h semaine avec 22 jours de RTT pilotés au trimestre

En parallèle des négociations des accords d'entreprises de la Société, ont démarré les négociations nationales de la refonte de la Convention Collective Nationale ADITIG, convention à laquelle la Société

s'était rattachée volontairement lors de sa création. Les négociations ont été menées par les 5 fédérations nationales dont la Fédération FLAME représentant les ALEC. En juillet 2023, les négociations ont abouti à un échec. Par conséquent, la CCN ADITIG a disparu au 31 décembre 2023.

La Société a informé le CSE le 18 septembre 2023 ainsi que l'ensemble des salariés lors d'une réunion plénière le 28 septembre 2023 de la disparition de la CCN ADITIG. L'usage régulièrement dénoncé a cessé de produire effet à expiration du délai de prévenance soit le 28 décembre 2023.

La Société a pris la décision de préparer son rattachement à une nouvelle Convention Collective Nationale à compter du 1^{er} janvier 2024. Après étude, il a été décidé de rattacher la Société à la CCN BETIC. Concernant la préparation de l'application de la Convention Collective Nationale BETIC, une réunion d'information de l'équipe salariée s'est déroulée début novembre sur les évolutions à venir.

Les charges de personnel proposées au budget prévisionnel 2024 et validées par le Conseil d'Administration le 4 décembre 2023 intègrent les nouvelles obligations de la Société dans le cadre de son rattachement à la Convention Collective BETIC.

Depuis le 1^{er} juillet, la Société a mis en place le coffre-fort électronique via la plateforme eDocPerso. 95% des salariés ont adhéré à la démarche.

La politique salariale a été revalorisée en moyenne de 5% en 2023.

En complément, un plan de développement des compétences a été déployé et a concerné l'ensemble des collaborateurs.

L'effectif moyen de 2023 est de 33 salariés, composé de 17 femmes et 16 hommes, dont la moyenne d'âge est de 37 ans et dont l'ancienneté moyenne au sein de la Société est de proche de 4 ans.

La Société a été confrontée à des absences pour arrêt maladie à hauteur de 508 jours et 7 départs essentiellement concentrés sur le 4^{ème} trimestre ce qui a généré des tensions de ressources humaines et a rendu difficile la réalisation de la totalité des missions, notamment la mission économe de flux.

Des ateliers ont été menés pour déployer la politique Responsabilité Sociétale et Environnementale de la société.

A l'issue d'un processus de consultation, la Société a retenu :

- Le prestataire Micronov pour assurer la maintenance et la gestion du parc informatique de la Société.
- Le prestataire N2M solutions pour concevoir le site internet de la Société.

Une consultation a été lancée pour choisir une solution numérique de transmission et de stockage des documents à destination des actionnaires. C'est la société « GérerMesAffaires » qui est retenue pour une utilisation à compter du 1^{er} janvier 2024.

Afin de lutter contre la cybercriminalité, une formation de l'ensemble des salariés a été menée en 2023 avec la société « Avant de Cliquer ». En complément, la Société a étudié le recours au dispositif mailinblack pour équiper l'ensemble des boîtes mail à compter du 1^{er} janvier 2024.

Événements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Depuis le 1^{er} janvier 2024, le périmètre du Service Public de la Renovation de l'Habitat a évolué. Les informations et conseils délivrés concernent désormais la rénovation énergétique et l'adaptation des logements.

Des nouvelles modalités sont à respecter pour bénéficier des aides financières "Ma Prime Rénov" et "Ma Prime Adapt", et notamment le recours à l'accompagnement "Mon Accompagnateur Rénov".

Fin février, il y avait une 20^{ème} de prestataires privés agréés susceptibles d'intervenir dans l'Ain.

Les collectivités actionnaires ont souhaité que la Société demande l'agrément "Mon Accompagnateur Rénov" pour proposer, aux habitants qui le souhaitent, de poursuivre leur parcours d'accompagnement via "Mon Accompagnateurs Rénov" public. La Société a entrepris les démarches pour obtenir l'agrément qui lui a été délivré et notifié par courrier en date du 9 février.

L'assurance de cette activité de prestation d'accompagnement fait l'objet de recherches complémentaires. L'acquisition du logiciel métier nécessaire à la réalisation de l'activité "MAR" public est retardée, il devrait être livré en juillet. Un contrat de prestation d'accompagnement a été rédigé et il sera proposé aux propriétaires souhaitant rénover leur logement avec l'accompagnement MAR public. Cette activité de prestation d'accompagnement de propriétaires privés est envisagée en complément du parcours d'accompagnement décrit au travers de la nomenclature A4 des contrats SPRH avec les collectivités et réalisé par la Société dans le cadre du Service Public de la Rénovation de l'Habitat des 13 EPCI – hors Grand Bourg Agglomération.

Les EPCI souhaitant proposer ce service « MAR » public à leurs habitants ont été invités à prendre une délibération missionnant la Société dans ce sens.

La complexité des aides financières rend plus difficile le passage aux travaux par les ménages.

La Société a candidaté pour accueillir le dispositif itinérant France Rénov et l'Ain a été sélectionné comme territoire étape du dispositif en septembre 2024.

Afin de rendre plus lisible les dispositifs rénov'+ des EPCI, la Société a travaillé avec la plateforme nationale France Rénov pour orienter les habitants en fonction de leur code postal directement vers les noms et numéros de téléphone des services Rénov'+. Les habitants de Grand Bourg Agglomération sont directement orientés vers le numéro de téléphone du service Mon Cap Energie.

Une réunion de travail s'est tenue le 8 février avec les techniciens des collectivités actionnaires pour faire le point sur le lancement du SPRH, le calendrier de travail en vue de la contractualisation 2025 et identifier les souhaits des EPCI et du Département de l'Ain afin de contribuer à la dynamisation du service. Il a notamment été discuté :

- Le webinaire d'information réalisé avec les Maisons France Service pour préciser l'orientation des usagers vers les conseillers des dispositifs rénov'+ des EPCI.
- Le partenariat avec le Crédit Agricole centre Est qui assurera la promotion du service France Rénov auprès de ses clients.
- La mise en place d'un guichet d'information à destination des artisans.
- L'organisation d'un temps fort de la rénovation énergétique en 2024 en lien avec l'accueil du dispositif itinérant France Rénov qui fera escale dans l'Ain en septembre.

Depuis l'adoption du budget prévisionnel 2024 en décembre 2023, des projets d'activité ont été révisés et / ou abandonnés, ce qui représente une baisse de 213 535 € d'activité prévisionnelle, expliquée principalement par :

- La non-sélection de la candidature de la Société au programme TIMS, mobilité solidaire pour 148 500 €.
- L'activité « Mon Accompagnateur Rénov » qui devrait débiter au 2^{ème} semestre et revue à la baisse de 69 200€.

Les contrats 2024 prévus au budget prévisionnel 2024 sont signés au rythme des calendriers de délibérations des collectivités actionnaires.

L'action EDURENOV portée par la Banque des Territoires et confiée aux ALEC via la convention avec la Fédération FLAME a démarré, elle vise à recenser des établissements scolaires et périscolaires prêts à engager des travaux de rénovation énergétique.

Le bilan comptable de l'exercice 2023 a été produit et la mission du Commissaire aux Comptes a été réalisée.

La facturation des soldes des contrats 2023 a été réalisée.

Des discussions ont été menées avec la Caisse d'Epargne Rhône-Alpes pour ouvrir différents comptes à termes rémunérés afin de placer les excédents de trésorerie. Six comptes à termes d'une durée de 3 mois ont été ouverts pour un montant total de 450 k€.

Le bilan social 2023 a été réalisé et présenté aux représentantes du Comité Social et Economique le 26 janvier. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la Société a géré une démission d'un poste économe de flux et a recruté un conseiller énergie. Un recrutement économe de flux a été relancé.

Les membres de l'équipe de direction de la Société ont rencontré les fonctions homologues de la SPL de la grande Région Grenobloise le 16 janvier pour échanger sur nos pratiques, nos outils et notre fonctionnement. Les binômes créés ont vocation à poursuivre les échanges au cours de l'année 2024.

Concernant la vie statutaire de la société, l'Assemblée Spéciale regroupant les collectivités territoriales et les groupements de collectivités territoriales ayant une participation au capital trop réduite pour bénéficier d'une représentation directe, a procédé le 19 février à l'élection de son nouveau représentant qui siègera au Conseil d'Administration. Seule la commune de Grand-Corent représentée par Benjamin Raquin s'était déclarée candidature à cette élection. Elle a été élue à cette fonction.

Bénédicte Rouault, nouvelle déléguée générale de la Fédération FLAME, a été accueillie au siège de la Société le 6 mars avec pour objectif de mieux connaître l'activité menée par la Société et le fonctionnement des ALEC sous statut SPL.

Le Groupement d'Intérêt Public Perl'01 s'est réuni en assemblée générale le 17 janvier 2024. Un règlement intérieur et financier a été adopté. Les activités d'un des membres du GIP étant assujetties à la TVA, les membres du GIP ont été informés de l'assujettissement à TVA de l'ensemble des activités du GIP, conformément à l'article 261b du CGI. Une prestation de conseil a été sollicitée auprès de Maître Rabatel, avocat fiscaliste – cabinet Ydès Lyon. Le budget prévisionnel 2024 d'un montant de 80 800€ hors taxes a été adopté. La contribution prévisionnelle de la Société au prorata de ses droits statutaires est de 7 757€ TTC. Il est envisagé la mise à disposition de personnel des membres du GIP pour réaliser les actions prévues au budget. Dans ce cadre, la Société a été sollicitée pour mettre à disposition 10% d'un équivalent temps plein de compétences de communication.

L'Assemblée Spéciale s'est réunie le 19 février 2024 et le Conseil d'Administration s'est réuni le 26 février 2024 avec à l'ordre du jour :

- La validation du principe de mise à disposition de personnel pour le GIP Perl'01
- La validation du projet de délibération des EPCI souhaitant missionner la Société pour réaliser l'activité « Mon Accompagnateur Privé »
- La validation du processus d'augmentation de capital de la Société et le calendrier associé

Concernant l'ouverture du capital de la Société, le Conseil d'Administration a validé l'entrée au capital des 6 collectivités ayant manifesté leur intérêt, à savoir :

- **La Région Auvergne Rhône-Alpes**
- **Le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de @communication de l'Ain -SIEA**
- **Le syndicat de traitement des déchets ORGANOM**, syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers, regroupe 9 intercommunalités, soit 193 communes et plus de 342 000 habitants.

- Le **Pôle Métropolitain du Genevois Français - PMGF**, établissement public de type syndicat mixte. Le PMGF est une instance de coopération supra-communautaire composé de huit intercommunalités, dont Pays de Gex Agglomération et Terre Valserhône l'intercommunalité.
- La **ville d'Oyonnax**
- La **commune de Parves-et-Nattages**

Dans cette hypothèse et conformément à l'article 8 « Modification du capital social » des statuts de la société, le Conseil d'Administration a validé une augmentation de capital de la SPL ALEC AIN de 48 400€ par la création de 484 nouvelles actions ordinaires d'une valeur nominale de 100€ qui portera le capital social de la société à 412 600 Euros. Les nouvelles actions seront émises au profit des nouveaux actionnaires désignés avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires actuels.

Les actions seront libérées en totalité au moment de leur souscription.

Comme lors de la constitution, la souscription de 240 actions donnera droit pour chaque collectivité et groupement d'actionnaires à un représentant au Conseil d'Administration.

Au regard du statut juridique de la société soumise à la fois aux dispositions du Code du Commerce et à celles du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil d'Administration a :

- Proposé une augmentation du capital d'un montant maximum de 48 400 Euros par l'émission d'actions de numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce.
- Supprimé le droit préférentiel de souscription au profit des salariés, le capital d'une Société Publique Locale étant détenu à 100% par des collectivités territoriales et des groupements de collectivités territoriales, conformément aux dispositions de l'article L.1531-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Sur ce point, la proposition d'une augmentation de capital réservée aux salariés, et a fortiori, la suppression du droit préférentiel de souscription à leur profit, est formulée pour conformer la société aux obligations légales et réglementaires en vigueur. Toutefois, au regard de la composition de l'actionariat et du fonctionnement de la SPL ALEC AIN, et de son activité, cette proposition ne paraît pas adaptée, raison pour laquelle le Conseil d'Administration a rejeté cette proposition.

Le Conseil d'Administration a décidé de convoquer l'Assemblée Générale Extraordinaire le 28 juin 2024 avec l'ordre du jour suivant :

- Lecture du rapport du Conseil d'Administration
- Lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes de la Société
- Augmentation du capital social de 48 400 Euros par la création de 484 actions ordinaires d'une valeur nominale de 100€ émises réservées aux nouveaux actionnaires désignés
- Suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au bénéfice des nouveaux actionnaires désignés
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration de réaliser l'augmentation de capital dans les conditions fixées par l'Assemblée Générale Extraordinaire
- Autorisation à donner au Conseil d'Administration aux fins de procéder à une augmentation du capital d'un montant maximum de 48 400 Euros par l'émission d'actions de numéraire réservée aux salariés adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L. 225-129-6 du Code de commerce
- Suppression du droit préférentiel de souscription au profit de ses salariés

- Modifications statutaires
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Le Conseil d'Administration a validé les modifications des statuts de la Société transposant la souscription des nouveaux actionnaires, le capital social de la société, la composition du Conseil d'Administration et de l'Assemblée Spéciale.

Le Conseil d'Administration a également apporté une description complémentaire à l'objet social de la société en précisant les thèmes d'intervention suivants :

- La lutte contre la précarité énergétique
- L'amélioration du bâti
- La mobilité

Les articles autres que ceux concernés par l'augmentation de capital sont inchangés.

A l'issue du Conseil d'Administration, les projets de délibérations ont été envoyés à l'ensemble des actionnaires en vue du recueil de leur approbation du processus envisagé.

Mi-mars, les services de la Région AURA ont informé la Société de la décision de la Région AURA de ne pas poursuivre le processus d'entrée au capital de la Société.

Le retrait de la Région AURA du processus d'entrée au capital de la Société a pour conséquence immédiate de rendre caduque le processus validé par le Conseil d'Administration le 26 février. De plus, il rend impossible la contractualisation en vue de l'animation de la 14^{ème} édition du challenge mobilité programmé le 6 juin 2024, action sur laquelle la Société avait déjà commencé à travailler.

Un Conseil d'Administration de la Société s'est réuni en urgence le 29 mars. L'Assemblée Spéciale n'a pu être réunie en amont pour recueillir ses consignes de vote.

Le Conseil d'Administration a pris acte de la décision de la Région AURA de ne pas entrer au capital de la Société et de l'incapacité à contractualiser avec la Société pour l'animation du challenge mobilité ce qui représente un manque à gagner de 12 500€.

Le Conseil d'Administration a décidé de poursuivre le processus d'augmentation de capital concernant les 5 personnes morales ayant manifesté leur intention, processus adossé à un nouveau calendrier de réalisation.

L'augmentation de capital sera finalement de 24 400€.

L'Assemblée Générale Extraordinaire sera convoquée le 21 octobre.

Des nouvelles délibérations ont été rédigées et envoyées aux collectivités actionnaires en vue de recueillir leur approbation sur cette augmentation de capital.

En parallèle, il a été sollicité la délibération des 5 personnes morales envisageant leur entrée au capital :

- Le **Syndicat Intercommunal d'Énergie et de @communication de l'Ain -SIEA** pour 24k€ et un siège au Conseil d'Administration.
- Le **syndicat de traitement des déchets ORGANOM**, syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets ménagers, regroupe 9 intercommunalités, soit 193 communes et plus de 342 000 habitants pour 100€ et sa représentation au sein de l'Assemblée Spéciale.
- Le **Pôle Métropolitain du Genevois Français - PMGF**, établissement public de type syndicat mixte. Le PMGF est une instance de coopération supra-communautaire composé de huit intercommunalités, dont Pays de Gex Agglomération et Terre Valserhône l'intercommunalité pour 100€ et sa représentation au sein de l'Assemblée Spéciale.

- La ville d'Oyonnax pour 100€ et sa représentation au sein de l'Assemblée Spéciale.
- La commune de Parves-et-Nattages pour 100€ et sa représentation au sein de l'Assemblée Spéciale.

Le Conseil d'Administration a validé les projets de statuts de la Société transposant l'augmentation de capital à jour de la situation au 29 mars 2024.

A titre informatif, la Société a pris acte de la dissolution de l'association ALEC 01 publiée par le greffe des associations de la Sous-Préfecture de Belley en date du 18 mars 2024.

Activités en matière de recherche et de développement

Nous vous informons que la Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les objectifs pour l'exercice ouvert le 1^{er} janvier 2024 constituent un prévisionnel d'activité 2024 de 2 588 210€ qui comprend :

- Le Service Public de la Rénovation de l'Habitat évalué à 1 418 386€. Des incertitudes demeurent concernant le nouveau Service Public de la Rénovation de l'Habitat notamment sur la massification estimée qui sera difficile à atteindre au regard de la complexité des aides financières et du coût pour l'usager devant recourir à l'accompagnant « Mon Accompagnateur Rénov »
- Les autres activités énergie, bâtiment, mobilité et économie circulaire pour 1 169 824€.

Concernant le Service Public de la Performance Energétique de l'Habitat - SPRH, l'année 2024 est une année de transition en vue de la signature au 1^{er} janvier 2025 d'une nouvelle convention entre les collectivités et l'Agence Nationale de l'Amélioration de l'Habitat – ANAH. Les travaux sont en cours en vue d'imaginer l'organisation du SPRH pour les 3 à 5 prochaines années. La Société travaille l'organisation à proposer aux 13 collectivités actionnaires et au Département de l'Ain qui ont missionné la Société pour l'animation de leur SPRH.

En fonction de l'évolution de l'offre d'accompagnement privé, la Société déploiera l'offre d'accompagnement public « Mon Accompagnateur Rénov » pour le compte des EPCI qui le souhaitent.

La Société poursuivra l'organisation du guichet unique d'information et l'orientation des usagers vers les interlocuteurs publics et privés en vue de faciliter le parcours usager dans un écosystème élargi au regard des thématiques couvertes par le SPRH.

Concernant les autres activités de la Société, elles seront développées pour répondre aux besoins de ses actionnaires. Parmi les principales perspectives :

- La mission d'économe de flux qui reste à déployer sur certains EPCI en lien avec le SIEA.
- Différents programmes d'actions financés par les certificats d'économie d'énergie prennent fin en 2024, notamment le programme Watty à l'école et le programme Conseiller en Transition Energétique et Ecologique en Santé – CTEES.
- La Société anime le Contrat de Chaleur renouvelable - CCr porté par le Département de l'Ain qui prévoit des aides à l'investissement venant de l'ADEME pour les projets non éligibles au Fonds Chaleur. Le CCr est une opportunité exceptionnelle pour le territoire de bénéficier de 16 millions € d'aides. L'ADEME amène également 450 000€ pour l'animation des projets sur les

3 ans du CCr. Un volet sobriété permet en parallèle de veiller à la cohérence entre production de chaleur renouvelable et performance énergétique des projets.

- Un contrat quadripartite est envisagé avec le Pôle Métropolitain du Genevois Français, Pays de Gex Agglomération, Terre Valserhône et la Société en vue de lui confier l'animation du Contrat de Chaleur renouvelable en cours sur ces deux EPCI.

La Société souhaite continuer à développer des outils lui permettant de gagner en efficacité. L'année 2024 sera consacrée à l'étude et le déploiement d'un logiciel métier ERP.

En vue de fidéliser ses collaborateurs et attirer de nouvelles compétences, la Société envisage de travailler sur sa marque employeur.

En vue de promouvoir ses activités, la Société envisage la création d'un catalogue d'offre de service en vue de faire connaître l'ensemble des actions possibles auprès de ses actionnaires.

La Société travaille avec le Conseil d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement et l'Agence Départementale d'Ingénierie en vue de construire une offre de service conjointe et complémentaire à destination des collectivités.

La Société va intégrer le groupe de travail impulsé par la Fédération FLAME en vue de travailler à la rédaction d'une candidature au programme européen ELENA.

L'entrée au capital de la Société de nouveaux actionnaires permet d'envisager de nouvelles activités en lien avec leurs compétences. De nouvelles actions portant sur la préservation des ressources, le développement des énergies renouvelables ou la transition énergétique pourront être envisagées dans le cadre des politiques portées par ces nouveaux actionnaires.

Enfin, conformément à l'article 22 de ses statuts, la Société créera les conditions favorables à la mise en place du Forum, instance de travail participative réunissant les socioprofessionnels et les citoyens ayant envie d'accompagner les travaux de la Société.

FILIALES ET PARTICIPATIONS

Nous vous précisons qu'il n'y a eu aucune prise de participation ou prise de contrôle par la Société au cours de l'exercice dans une société ayant son siège social dans le territoire français.

Au 31 décembre 2023, la Société détenait une participation de 8% des droits statutaires du Groupement d'Intérêt Public PERL'01, groupement constitué sans capital. Le GIP PERL 01 n'a pas encore clôturé son 1^{er} exercice social.

SUCCESSALES

Nous vous précisons que la Société ne dispose pas de succursales.

INFORMATIONS SUR LES DELAIS DE PAIEMENT

Conformément dispositions des articles L. 441-14 et D. 441-4, I du Code de commerce, nous vous communiquons les informations sur les délais de paiement de nos fournisseurs et de nos clients en indiquant le montant total des factures reçues ou émises non réglées au 31 décembre 2023 et la ventilation de ce montant par tranche de retard est rapportée en pourcentage ou montant total des achats / au chiffre d'affaires hors taxes de l'exercice et ce, dans le tableau suivant :

	Factures reçues ou émises à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours	01-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 et plus	TOTAL
Montant total des factures TTC concernées		13 550	765	0	4 035	18 350
% du montant total des achats HT de l'exercice		3%	0%	0%	1%	4%
	Factures émises non réglées à la date de la clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jours	01-30 jours	31-60 jours	61-90 jours	91 et plus	TOTAL
Montant total des factures TTC concernées	0	74 489	103 309	8 916	23 206	209 920
% du chiffre d'affaires HT de l'exercice	0,00%	3,39%	4,70%	0,41%	1,06%	9,55%

PRETS CONSENTIS PAR LA SOCIETE

Conformément aux dispositions de l'article L.511- 6, 3 bis du Code monétaire et financier, nous vous informons que la Société n'a conclu, au cours de l'exercice considéré, aucun prêt visé par ces dispositions légales.

RESULTATS - AFFECTATION

Examen des comptes et résultats

Nous allons maintenant vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Un rappel des comptes de l'exercice 2022 correspondant au 1^{er} exercice d'activité de la Société n'est pas réalisé à titre comparatif, l'évolution de certains postes ne traduisant pas la réalité de l'activité de ce deuxième exercice de surcroît modifié par des reprises de provision et par le boni de liquidation de l'association ALEC 01.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2023, le chiffre d'affaires s'est élevé à 2 198 956 Euros.

Le montant intégrant les autres produits d'exploitation s'élève à 364 549 Euros dont des reprises de provisions à 300 763 Euros.

Le montant de la subvention d'exploitation s'élève à 7 806 Euros.

Le montant des achats et variations de stocks s'élève à 0 Euros.

Le montant des autres achats et charges externes s'élève à 434 343 Euros.

Le montant du personnel intérimaire s'élève à 912 Euros.

Le montant des impôts et taxes s'élève à 159 675 Euros.

Le montant des traitements et salaires s'élève à 1 213 815 Euros.

Le montant des charges sociales et autres charges de personnel s'élève à 448 698 Euros.

L'effectif salarié moyen s'élève à 33 personnes.

Le montant des dotations aux amortissements et provisions s'élève à 49 608 Euros.

Le montant des autres charges s'élève à 800 Euros.

Les charges d'exploitation de l'exercice ont atteint au total 2 306 940 Euros.

Le résultat d'exploitation ressort excédentaire pour l'exercice à 256 565 Euros lié à la reprise de provision pour risque de 300 314 Euros.

Le résultat financier ressort négativement pour l'exercice à 957 Euros.

Quant au résultat courant avant impôts, tenant compte du résultat financier de -957 Euros, il s'établit également à 255 608 Euros.

Le résultat exceptionnel pour l'exercice est positif à hauteur de 231 168 Euros correspondant majoritairement au boni de liquidation de l'association ALEC 01.

Après prise en compte de l'impôt sur les sociétés de 123 056 Euros, le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023 se solde par un bénéfice net de 363 720 Euros.

Au 31 décembre 2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 1 577 495 Euros.

Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de 363 720 Euros.

Nous vous proposons également de bien vouloir affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2023 de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice :	363 720 Euros
A la réserve légale	23 985 Euros
Solde	339 735 Euros
En totalité au compte « Autres réserves »	339 735 Euros

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société seraient de 743 738 Euros.

Distributions antérieures de dividendes

Aucune distribution de dividendes n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

Dépenses non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 *quater* du Code général des impôts, nous vous demandons d'approuver le montant des dépenses et charges non déductibles fiscalement visées à l'article 39, 4 dudit code, qui s'élèvent à 1 500 Euros, ainsi que l'impôt correspondant.

Tableau des résultats

Conformément aux dispositions de l'article R. 225-102 du Code de commerce, est joint au présent rapport les résultats de la Société au cours de chacun des exercices clos depuis sa constitution.

Comité Social et Economique

Le Comité Social et Economique a été convoqué et il a assisté au Conseil d'Administration d'arrêté des comptes.

RAPPORT SUR LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

En application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, vous trouverez en annexe au présent rapport de gestion, notre rapport sur le gouvernement d'entreprise contenant toutes les informations requises par la réglementation en vigueur.

CONVENTIONS REGLEMENTEES VISEES PAR LES ARTICLES L. 225-38 DU CODE DE COMMERCE

Il appartiendra aux actionnaires d'approuver dans son intégralité, les termes du rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application des dispositions des articles L. 225-38 du Code de commerce.

ADMINISTRATION ET CONTROLE DE LA SOCIETE

Mandats des administrateurs et du Commissaire aux comptes

Nous vous précisons en tant que de besoin, que le mandat des membres du Conseil d'Administration n'est pas rémunéré au titre de l'exercice considéré.

S'agissant du troisième exercice social, nous vous précisons qu'aucun mandat d'administrateur ou de Commissaire aux Comptes n'est arrivé à expiration.

Votre Conseil vous invite, après la lecture de ces différents rapports, à vous prononcer sur les résolutions qui sont soumises à votre vote.

Fait à BOURG EN BRESSE,

Le 29 avril 2024

Le Conseil d'Administration

ANNEXE

AGENCE LOCALE DE L'ENERGIE ET DU CLIMAT DE L'AIN

Société publique locale au capital de 364 200 Euros

Siège social : 102 Boulevard Edouard Herriot - 01000 BOURG EN BRESSE

904 650 181 RCS BOURG EN BRESSE

TABLEAUX FINANCIERS

I – Situation financière en fin d'exercice	2023	2022	2021
a) Capital social	364 200	364 200	364 200
b) Nombre d'actions émises	3 642	3 642	3 642
c) Nombre d'obligations convertibles en actions	0	0	0
II – Résultat global des opérations effectives			
a) Chiffre d'affaires hors taxes	2 198 956	2 441 953	0
b) Résultat avant impôt, amortissements et provisions	235 621	377 777	-22 318
c) Impôt sur les bénéficiaires	123 056	4 878	0
d) Résultat après impôts, amortissement et provisions	363 720	35 068	-22 633
e) Résultat distribué	0	0	0
f) Participation des salariés	0	0	0
III – Résultat des opérations réduit à une seule action			
a) Résultat après impôts, mais avant amortissement et provisions	30,91	102,39	-6,13
b) Résultat après impôts, amortissements et provisions	99,87	9,63	-6,21
c) Dividende versé à chaque action	0	0	0
IV – Ventilation de la nature des actions			
a) Nombre d'actions à dividende prioritaire	0	0	0
b) Nombre maximum d'actions futures à créer	0	0	0
c) Par exercice de droits de souscription	0	0	0
V – Personnel			
a) Nombre de salariés	35	33	0
b) Montant de la masse salariale	1 213 815	1 100 914	0
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres)	448 698	416 139	0